

PARLEMENT WALLON

SESSION 2000-2001

SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2000

COMPTE RENDU

ERRATUM

A la page 5, lire **M. le Président.** – ...
(fond grisé)

correspond au nombre de places à pourvoir, auquel cas le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

Nous allons commencer par l'élection du président du Parlement wallon.

La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (P.S.). – Monsieur le Président, nous proposons la candidature de M. Robert Collignon.

M. le Président. – Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je déclare M. Collignon élu président du Parlement wallon. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

L'ordre du jour appelle le Parlement à procéder par des élections distinctes à la nomination du premier vice-président, du vice-président et de six secrétaires.

La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (P.S.). – Monsieur le Président, au nom des quatre groupes de notre Assemblée, nous proposons la reconduction du Bureau précédent.

M. le Président. – Il n'y a pas d'autres candidatures, c'est avec joie et bonheur que je constate qu'une assemblée est capable, par la voix d'un seul des chefs de groupe, de proposer, à l'unanimité, l'élection de son Bureau.

Je vais donc vous énoncer la composition du Bureau: président: M. Robert Collignon; premier vice-président: M. André Damseaux; vice-président: M. Dany Smeets; secrétaires: M. Michel Lebrun, M. Gustave Hofman, M. Gérard Mathieu, M. Léon Walry, Mme Annie Servais-Thyssen, M. Luc Tiberghien. Le secrétaire général étant, bien entendu, M. le Greffier Jean-Claude Damseaux. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Le Bureau définitif étant formé, je prie M. le Président et MM. les Secrétaires de remplacer le Bureau provisoire.

Monsieur le Président, mes jeunes collègues et moi-même tenons à vous redire toute notre estime. Nous vous présentons tous nos vœux pour que vous continuiez à servir notre Assemblée comme vous l'avez déjà fait et que vous y trouviez tout le bonheur que vous méritez.

(M. Collignon prend place au fauteuil présidentiel, MM. Hofman et Mathieu prennent place à ses côtés)

CONSTITUTION DU PARLEMENT WALLON

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement wallon constitué.

Conformément à l'article 5 du Règlement du Parlement, il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des représentants, au Parlement de la Communauté française, au Parlement flamand, au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et au Conseil de la Communauté germanophone.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. – Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, mes chers Collègues, je tiens à remercier notre doyen, M. Jean Bock, pour son efficacité, puisque je suis élu (*Rires*), ainsi que les deux jeunes secrétaires membres provisoires du Bureau; qu'ils sachent que c'est une fonction transitoire, je l'ai occupée à une certaine époque.

Nous ouvrons, en ce 18 octobre 2000, une session parlementaire que je souhaite prolifique et empreinte de la sérénité qui préside à nos débats.

Prolifique, disais-je, elle le sera certainement, parce qu'au moment où je vous parle, la Chambre fédérale discute d'un programme gouvernemental qui comprend les termes d'une nouvelle avancée institutionnelle, vers l'accomplissement d'un fédéralisme dont je disais il y a quelques jours qu'il est évolutif et approche de la maturité.

Alors qu'il y a quelques mois, un de nos ministres – M. Serge Kubla, pour ne pas le citer – clôturait la session précédente, en formant le vœu que je n'annonce pas, à l'automne, une nouvelle révolution institutionnelle dont, disait-il, j'ai le secret, une nouvelle évolution institutionnelle est précisément en train de se produire et elle n'est pas mon fait, mais elle est le fait de l'ensemble de nos institutions.

En effet, le Gouvernement fédéral – et pour la première fois, à mon sens, avec ses homologues régionaux et communautaires – a conçu un programme quasi de législature comprenant la régionalisation de nouvelles matières. Il s'agit des lois provinciales et communales, de la Coopération au Développement pour ce qui touche les matières régionales ou encore de certains volets de la fiscalité. Sans oublier la finalisation de la régionalisation de l'Agriculture et du Commerce extérieur.

Ces décisions me paraissent aller dans le sens d'un véritable fédéralisme de responsabilité et de cohérence, tout en maintenant le principe de loyauté fédérale auquel nous sommes très attachés. Elles sont à même, à mon sens – et je suis bien placé pour en parler – de compléter les réformes de St-Michel et St-Quentin, intervenues en 1993, lesquelles ont marqué – et je le rappelle au Premier ministre – une avancée notable dans le processus régional du pays.